



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Mise en oeuvre d'une politique de la longévité

Les transferts de compétences de 2020 ont assuré à Dijon métropole la co-présidence de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie. A travers cette instance, l'institution métropolitaine soutient des actions permettant d'avancer en âge en retardant au maximum l'entrée dans la dépendance.

Ces financements constituent un moyen, non une finalité, dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Ils s'inscrivent ainsi dans une ambition globale d'anticipation vis-à-vis des situations de dépendance à venir.

Cette ambition de Dijon métropole explique le choix de construire une politique publique de la longévité, aux contours plus larges que la seule prévention de la perte d'autonomie.

Ce choix s'avère naturel en regard de la forte imbrication de nombreux partenaires, porteurs d'actions s'adressant à des personnes soucieuses de maintenir leur autonomie.

Lors d'une étude menée dans le cadre de la prise de la compétence « Prévention de la perte d'autonomie », des ateliers ont réuni des seniors vivant sur le territoire de la Métropole afin de les laisser s'exprimer sur les besoins à satisfaire pour vivre en autonomie le plus longtemps possible.

Les objectifs majeurs suivants ont été pointés à cette occasion, corroborant les observations de différents acteurs du territoire :

- renforcer l'information et l'accompagnement, notamment financier, des ménages à l'adaptation de leur logement pour le maintien à domicile le plus longtemps possible, besoin d'être entouré, de prévoir un accompagnement des aidants ;
- appuyer sur l'importance d'une activité physique régulière, d'activités culturelles/intellectuelles, de pérenniser ou créer des liens sociaux ;
- renforcer/développer encore davantage les mobilités et l'accessibilité des espaces publics.

Ces objectifs deviennent naturellement ceux portés par la nouvelle politique de la longévité dans un contexte de vieillissement de la population métropolitaine (25% des habitants ont plus de 60 ans et 41% de ces plus de 60 ans vivent seuls).

Les grandes lignes de cette nouvelle politique publique

La feuille de route de la longévité, jointe au rapport, décrit les ambitions majeures de cette nouvelle politique publique. Celles-ci s'articulent autour de deux axes principaux :

Bien vieillir chez soi - Assurer un maintien à domicile implique notamment de :

- favoriser l'adaptation des logements liée à l'âge tant dans le parc public que dans le parc privé et coupler cette intention avec des interventions d'ergothérapeutes au domicile des personnes.
- créer une technicothèque, espace proposant de tester des équipements et aides techniques individuelles facilitant le maintien au domicile.

Bien vieillir dans son environnement - Rendre les villes toujours plus accessibles au public senior passe par :

- projeter la possibilité de créer des quartiers inclusifs. Une étude prospective sera menée afin d'identifier les leviers permettant d'envisager la mise en place de tels quartiers sur le territoire métropolitain et la forme qu'ils seraient susceptibles de prendre.

- mettre en cohérence la somme d'actions menées par tous les partenaires (communes et associations) qui concourent à faciliter la vie des personnes avançant en âge dans des registres aussi variés que le lien social, le sport, la culture, la mobilité,...
- informer sur le niveau d'accessibilité des bâtiments abritant des services publics.

Un inégal degré de maturité des réponses

Le premier axe renvoie à de nombreuses actions déjà bien identifiées qui pour certaines peuvent être conçues et mises en œuvre rapidement voire sont déjà existantes.

La feuille de route de la longévité propose un cadre permettant de rapprocher l'ensemble des réponses portées par de nombreux partenaires (communes, caisses de retraite,...) et d'en garantir toujours mieux la complémentarité sur le territoire métropolitain.

Pour le second axe, la feuille de route indique les champs, variés, qui seront couverts mais pour lesquels une dimension participative paraît un préalable nécessaire pour tracer avec plus de précisions les priorités à venir. Ainsi le Conseil de Développement sera sollicité de même que, au sein des communes, des instances participatives comme l'Observatoire de l'Âge sur Dijon. Cette démarche permettra de recenser les besoins à couvrir prioritairement pour rendre possible une avancée en âge dans des conditions optimales.

Calendrier de mise en œuvre

Fin d'année 2023 et premier semestre 2024 :

- mise en œuvre d'une animation partenariale sur le territoire métropolitain et à l'échelle de chacun des Points d'Accès aux Droits,
- lancement des actions contribuant au maintien à domicile (technicothèque, intervention d'ergothérapeutes au domicile...),
- concertation avec les bailleurs publics et privés,
- saisine du Conseil de Développement et de l'Observatoire de l'âge dijonnais autour de l'axe Bien vieillir dans son environnement. Objectif : donner des priorités dans la mise en œuvre de cet axe,
- étude préalable à la constitution d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

A compter du second semestre 2024 :

- mise en place de l'intégralité de l'axe Bien vieillir dans son environnement, après mobilisation des outils de concertation,
- identification de la Maison des Seniors comme tête de réseau articulée avec les structures communales dédiées au public avançant en âge,
- publication des appels à projets prenant appui sur l'identification des besoins exprimés par le partenariat,
- affichage de l'accessibilité des bâtiments publics.

Le rôle de facilitateur de Dijon métropole

Comme elle peut le faire à travers le programme Territoire accéléré Logement d'Abord et comme elle s'y engage autour du Territoire Zéro Non Recours, l'institution métropolitaine adopte dans cette politique de la longévité un positionnement de facilitateur.

Ainsi, l'animation partenariale qu'elle déploiera autour des objectifs de cette nouvelle ambition :

- proposera un état des lieux des ressources existantes sur le territoire métropolitain,
- permettra de déterminer collectivement les réponses à apporter au territoire,
- recherchera une complémentarité entre les acteurs, dans le respect des orientations de chacun, afin de garantir une réponse au public avançant en âge aussi qualitative que possible.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la feuille de route de la longévité, jointe au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN